



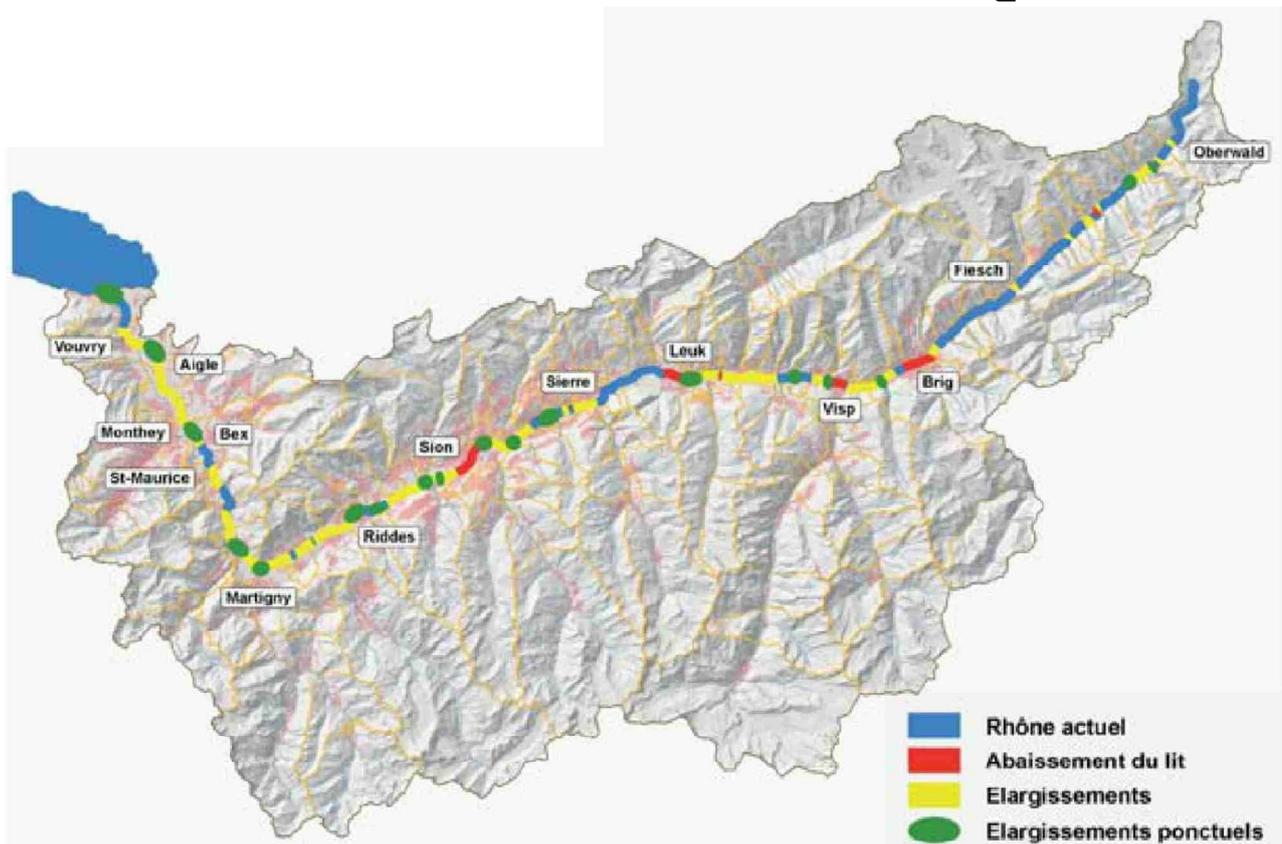
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Dans le cadre des 20 ans de la crue du Rhône d'octobre 2000, nous vous proposons une série de dix articles documentant les crues historiques et les principales étapes franchies pour la protection contre les inondations du Rhône



LA CONSULTATION PUBLIQUE



Le Plan d'aménagement du Rhône prévoit une combinaison de mesures de renforcement de digues, d'abaissement et d'élargissement du lit du fleuve. CANTON DU VALAIS



Le Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône fixe la variante d'aménagement du fleuve, son emprise et les priorités d'exécution des travaux. Son élaboration s'inscrit dans une démarche participative au cours de laquelle la solution retenue est améliorée sur la base des remarques recueillies auprès des communes, de la population et des différents groupes d'intérêts.

2008

MISE EN CONSULTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE

Afin de définir les mesures qui permettront d'établir un niveau de sécurité acceptable dans la plaine du Rhône, toutes les options

possibles sont considérées. Les résultats de ce processus d'analyse concluent à un aménagement combinant des élargissements linéaires et ponctuels du lit et des abaissements du fond. La solution retenue est présentée dans le Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône dont la première version est mise en consultation publique durant l'été 2008 auprès des com-

munes et des partenaires.

La population a alors la possibilité de prendre connaissance du dossier et d'adresser ses remarques. Cette démarche participative met en évidence deux demandes importantes: réduire l'emprise sur l'agriculture et accélérer les délais de réalisation. Durant les années qui suivent, les alternati-

Les crues et étapes marquantes qui ont jalonné l'histoire du Rhône en Valais

ves proposées font l'objet d'expertises et le projet est amélioré en collaboration avec les communes.

Intégrer tous les partenaires

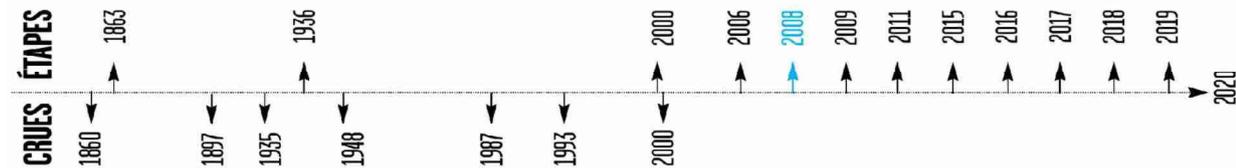
Lors des étapes de réalisation suivantes, des dossiers plus précis sont élaborés sur la base du Plan d'aménagement afin de procéder aux mises à l'enquête publique. La 3^e correction du Rhône est un projet durable: les aspects territoriaux, sociaux et environnementaux sont pris en compte dès le début du projet. Cinq commissions

régionales de pilotage (COREPIL) sont mises en place entre Brigue et le Léman. Elles ont pour mission de suivre les principales phases d'élaboration du projet et de concevoir une vision à long terme du territoire où elles s'inscrivent. Des ateliers autour de thématiques telles que la sécurité, l'économie, le tourisme, l'agriculture, la nature, sont organisés.

Plusieurs types de mesures

Les travaux de la 3^e correction du Rhône s'effectuent par étapes. Les secteurs où les risques pour les personnes et les infrastructures sont élevés sont traités en premier. Ils font l'objet de mesures anticipées (MA) qui consistent dans le renforcement de digues, le plus souvent au moyen de parois de poutrelles métalliques (palplanches) enfoncées directement dans la digue.

Les mesures prioritaires (MP) visent un réaménagement complet du secteur afin d'éviter les débordements. Pour permettre aux crues de passer sans menace, la capacité du fleuve y est augmentée en élargissant son lit ou en l'approfondissant.





LA QUESTION

Pourquoi une consultation publique?

Un projet de l'envergure de la 3^e correction du Rhône ne pourrait se concevoir sans l'implication de tous les acteurs concernés. Communes, population et partenaires sont et seront intégrés au processus afin d'esquisser le meilleur des projets en considérant les intérêts de chacun. Si des exigences légales ou techniques imposent certaines décisions, des améliorations notables du Plan d'aménagement du Rhône ont pu être apportées grâce à cette démarche et aux nombreux débats sur le sujet.